



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## DÉLIBÉRATION N° 10/2026

### Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

L'an deux mil vingt-six, le quinze janvier, à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous  
la présidence de Mme Laurence DUPONT, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 09 janvier 2026.

**Etaient présents :** Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – Mme Nadège BROSSEAUD – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – Mme Florence PLUCHART – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – M. Eric AGBESSI – Mme Véronique CHARTIER – M. Daniel BAPTISTE – M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Alexis VALLENT – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU – Mme Caroline GUIBOURT – M. Lionel GUADAGNO.

**Etaient représentés :**

M. Laurent THEVENOT par Mme Laurence DUPONT.  
M. Jean-Baptiste BLEHAUT par Mme Aurélie FERNANDES.  
M. Eric DERSIGNY par M. Halim YALCIN.  
M. Julien PIEDPREMIER par M. Bruno DARCILLON.  
Mme Colette DESJOURS par Mme Murielle VILLEDIEU.  
M. Christophe VIEIRA par M. Eric AGBESSI.

Mme Aurélie FERNANDES est désignée secrétaire de séance.

### **OBJET :**

#### **RESSOURCES HUMAINES**

#### **Mandatement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme dans le cadre de la mise en concurrence des contrats d'assurances des risques statutaires**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

Mme Laurence DUPONT, Adjointe au Maire, rappelle à l'assemblée que la Commune de Volvic est actuellement adhérente au contrat de groupe d'assurance statutaire porté par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme (délibération n° 123/2022 en date du 01.12.2022).

Ce contrat permet, notamment, à la collectivité de bénéficier de remboursements des dépenses engagées pour les agents momentanément absents (accidents de service, congés longue maladie, congés longue durée...).

Le terme de ce contrat étant prévu le 31 décembre 2026, le Centre de Gestion propose d'assurer pour le compte des collectivités qui le souhaitent la gestion de la procédure de mise en concurrence destinée à souscrire les prochains contrats d'assurance statutaire.

Dans ce cadre, la Commune de Volvic souhaite confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme le soin d'organiser cette procédure de mise en concurrence, comme ce fut le cas pour le précédent contrat, étant précisé que le contrat groupe devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident du travail / maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie / maladie de longue durée, maternité / paternité / adoption, disponibilité d'office, invalidité ;
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident du travail / maladie professionnelle, maladie grave, maternité / paternité / adoption, maladie ordinaire.

Ces contrats devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans et à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2027 ;
- Régime du contrat : capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Ainsi, le **Conseil Municipal**, Mme Laurence DUPONT entendue, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE** mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme pour le lancement d'une procédure de mise en concurrence visant à conclure un contrat groupe d'assurance statutaire.

Certifié exécutoire  
Reçu en sous-préfecture  
le : 23.01.2026  
Publié ou notifié  
le : 26.01.2026  
  
Le Maire,  
M. Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

Mme Laurence DUPONT  
Adjointe au Maire

